

40^e RONDE DU JURA

LES ROUSSES - MOREZ - LAJOUX
PREMANON - LAMOURA - LONGCHAUMOIS

31 Janvier et 1^{er} Février 2009 - REGLEMENT



Garages GANEVAL
Concessionnaire
St-Claude - Arbois -
Morbier - Champagnole



Cyril MERMET - Laurent FOURCADE - Vainqueur 2008



DI LENA
AND CO SARL



point S
TENUE DE ROUTE • LE SPÉCIALISTE
alain pneu



53 Cours de Verdun
BP6008
01106 OYONNAX
Tel : 04 74 73 51 88

RN 5
39400 MORBIER
Tel : 03 84 33 19 97

Oxibis





Association Sportive Automobile du JURA

32, route des Frasses - 39400 MORBIER

Téléphone mobile : 06.79.77.39.35

Fax : 03.84.33.57.88

E-mail : asa.jura@wanadoo.fr Site Internet : www.asajura.fr

40^e RONDE REGIONALE DU JURA 31 Janvier et 1^{er} Février 2009

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	12/12/2008
Ouverture des engagements :	19/12/2008
Clôture des engagements :	19/01/2009
Parution du road-book :	24/01/2009
Parution de la liste des engagés :	29/01/2009
Vérification des documents et des voitures :	30 & 31/01/2009
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	31/01/2009 à 11h30
Publication des équipages admis au départ :	31/01/2009 à 12h00 au tableau d'affichage du parc fermé aux Rousses
Briefing des pilotes le samedi 31/01/2009 à 12h30 au parc fermé Fort des Rousses	
Départ des Rousses le samedi 31/01/2009 à 14h00 pour la 1 ^{re} voiture	
Publication des résultats partiels au parc de regroupement à Morez	
Arrivée à Morez le samedi 31/01/2009 à 22h41 pour la 1 ^{re} voiture	
Vérification finale : Garage GANEVAL à Morbier	
Publication des résultats du rallye : 30 min après l'arrivée de la dernière voiture à Morez	
Remise des prix : le dimanche 01/02/2009 à 10h30 salle Lamartine à MOREZ	

Article 1 Organisation

L'Association Sportive Automobile du Jura, avec le concours du Club Peugeot Sport Champagnole Jura, organise le 31 Janvier et 1^{er} Février 2009 en qualité d'organisateur administratif et technique, la 40^e RONDE DU JURA.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R1 en date du 5 décembre 2008.

Comité d'Organisation

Président : Michel GUYOT

Membre : Fabien CRAEN

Secrétariat du Rallye, adresse postale : ASA JURA – 32, route des Frasses – 39400 MORBIER

Téléphone : 06-79-77-39-35 FAX : 03.84.33.57.88

Pour les engagements **uniquement** : ASA JURA RONDE 2009 – PRE SAINT SAUVEUR – 39200 SAINT-CLAUDE

Email : asa.jura@wanadoo.fr (pour les demandes) – Tel : 06.43.60.30.22

Web : <http://www.asajura.fr>

Permanence du Rallye : Mairie de Morez - 39400 MOREZ

Lieu, date, horaire : Salle du conseil, le samedi 31/01/2009 à partir de 7h00 au dimanche 01/02/2009 à 1h00

Organisateur technique :

Nom : ASA JURA (idem organisateur administratif)

1.1 Officiels.			
Commissaires Sportifs :	Président	MATHIEU Francis	Licence n° 1909
		DEFFRENNE Georges	1227
		FREVILLE Françoise	111134
Directeur de Course :		COURANT Thierry	16140
Directeur de Course Adjoint :		HAMON Christian	29685
Directeur de Course Adjoint aux ES :		VOILLAT Alain	1912
Directeur Epreuves Chronométrées	N°1	FINQUEL Gérard	1913
	N°2	FREVILLE Serge	27121
	N°3	BENOIT Hubert	3617
Médecin :	EC N°1	DR. LAPPRAND Luc	27312
	EC N°2	DR. GRANDCHAVIN Daniel	14174
	EC N°3	DR. DETOUILLOIN Claude	
Commissaires Techniques :	Responsable	SENNERICH Michel	14723
		PEPIOT Bernard	1893
		GEORGES Gérard	24531
		LEGRAND Jean-Paul	3935
		VINCEROT Daniel	5563
		DIVERT Bruno	40573
Chargés des relations avec les concurrents :		CUNY Jacques	3036
Chargés des relations avec la presse :		PERRIER Daniel	3477

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.

1.2 Eligibilité

Le Rallye Ronde du Jura compte pour - la Coupe de France des Rallyes 2009 - le Challenge du Comité Bourgogne Franche-Comté 2009 et le trophée des coéquipiers - le Challenge de l'ASA JURA 2009

1.3 Vérifications

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA JURA <http://www.asajura.fr> (rubrique Forum/Ronde du Jura) leurs confirmations d'engagements ainsi que leurs heures de convocations pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 30/01/2009 de 15h00 à 20h00 et le samedi 31/01/2009 de 08h00 à 11h00 à la salle de L'OMNIBUS aux ROUSSES (pas de confirmations écrites).

Les vérifications finales seront effectuées au Garage GANEVAL Rue de l'Europe - à MORBIER
Prix de la main d'œuvre : 40€ TTC

Article 2 Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au rallye Ronde du Jura 2009 doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 19/01/09 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ASA JURA – Ronde 2009 – PRE SAINT SAUVEUR – 39200 SAINT-CLAUDE
Tel : 06.43.60.30.22

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures. Une parade précèdera le passage des concurrents du rallye si accord FFSA.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.13 Une retenue de 20% du montant des droits d'engagements sera effectuée dans le cas d'un forfait avant le 19/01/09. Une retenue de 40% des droits d'engagements sera effectuée dans le cas d'un forfait déclaré après le 24/01/09 jusqu'à la date du rallye. Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA JURA : asa.jura@wanadoo.fr

Article 4 Voitures et Equipements

4.2.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA, Groupe A/FA : 5,6,7,8, N/FN : 1,2,3,4, GT de série : 10,11, F2000 : 11,12,13,14.

Les voitures du groupe FRC - Citroën Saxo T4 - sont admises dans la classe du groupe A correspondant à leur cylindrée corrigée.

4.2.2 Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Une tolérance de 2mm peut être admise concernant la bande centrale de 47 mm qui doit rester libre de crampons. Les autres paramètres de la réglementation devront être respectés, à savoir :

- ♦ Crampons : seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés. Ils ne peuvent en aucun cas traverser cette bande. Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes :
 - Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm tolérance comprise
 - Poids : 2 gr
 - Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf : maximum 2 mm
 - Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm tolérance maximum 0,5 mm
- ♦ Densité d'implantation : aucun décimètre de la longueur de la bande roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de 12 crampons implantés au gré du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 45 mm qui doit rester libre.

4.3 **Assistance**
Conforme au règlement standard FFSA
L'assistance est autorisée uniquement dans la zone d'assistance prévue à cet effet signalée sur le road-book.

4.3.2.3. **Limitation de changements de pièces**
Conforme au règlement standard FFSA

Article 5 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier lors des vérifications administratives

Article 6 Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le Rallye de la Ronde du Jura représente un parcours de 211,9 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 44 kms.

Les épreuves spéciales sont :

SUPER SPECIALE "JURAFLORE"	2 kms (1 tours) à parcourir 1 fois
ES LA BABAUTE	7 kms à parcourir 3 fois
ES HAUT-CRET	7 kms à parcourir 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans le road-book

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu uniquement les jours suivants : Samedi 24 Janvier 2009 de 8h00 à 22h00
Vendredi 30 Janvier 2009 de 8h00 à 22h00

Reconnaissance ES1 (Super spéciale "JURAFLORE") interdite en véhicule à moteur.

Reconnaissance interdite le Samedi 31 Janvier 2009.

Le road-book est à retirer à la Brasserie Restaurant "Le KIOSQUE", avenue de la République à Morez ou à la maison de la presse, juste à coté en cas d'absence.

3 passages maximums contrôlés - voitures et pneus de séries homologués route uniquement.

L'organisateur transmettra au directeur de course les dossiers pour application des sanctions.

1^{re} infraction - 1 min

2^e infraction - interdiction de prendre le départ et conservation du montant des droits d'engagement.

6.2 Circulation

Sur le parcours, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. Dans le cas où un concurrent désire le service de dépannage du rallye (au frais du concurrent), il doit en avertir le directeur d'épreuve avant le passage de la voiture balai.

Article 7 Déroulement du Rallye

7.1 Départ

Dans le sens inverse (décroissant) des numéros. Des voitures "parades" précéderont les concurrents si accord FFSA.

7.1.1 En cas d'abandon, l'équipage se doit d'en informer immédiatement la direction de course au numéro qui lui sera communiqué.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.1. Les signes distinctifs des Commissaires sont des chasubles jaunes

Article 8 Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10 Prix

Des coupes et des prix en espèces récompenseront les concurrents dans les différents classements.

Une coupe récompensera également un commissaire désigné par le sort.

Prix cumulables (montant des récompenses divisé par 2 si le nombre de partants est inférieur à 3 dans les classes et les groupes). Coupes non cumulables.

SCRATCH : 1^{er} : 200 € + Engagement 2010 + 1 coupe

2^e : 200 € + 1 coupe

3^e : 150 € + 1 coupe

GROUPE : 1^{er} : 200 € + 1 coupe (si plus de 6 partants)

2^e : 150 € + 1 coupe (si plus de 8 partants)

3^e : 100 € + 1 coupe (si plus de 9 partants)

CLASSE : 1^{er} : 250 € + 1 coupe

2^e : 200 € + 1 coupe (si + de 5 partants)

3^e : 150 € + 1 coupe (si + de 9 partants)

2 ROUES MOTRICES : 1^{er} : 200€ + 1 coupe

2^e : 150€ + 1 coupe

3^e : 100€ + 1 coupe

PREMIERE FEMININE : 150 € + 1 coupe

La remise des prix se déroulera le 1er février 2009 à 10h30 à MOREZ, salle Lamartine.

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.



40e Ronde du Jura

31 Janvier & 1er Février 2009

Mode de règlement :

Chèque N°

Banque :

Espèces :

DEMANDE D'ENGAGEMENT

	CONDUCTEUR	COEQUIPIER
NOM		
PRENOM		
LICENCE N°		
CODE ASA		
ASA		
GRUPE SANGUIN		
PERMIS DE CONDUIRE N°		
DELIVRE LE		
PAR		
ADRESSE COMPLETE		
CODE POSTAL		
VILLE		
TELEPHONE		
TEL PORTABLE		
FAX		
E-MAIL		
SIGNATURE		

Les concurrents et conducteurs déclarent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, du verso de la présente feuille d'engagement, et en accepter les termes. Ils certifient que les renseignements qu'ils ont précisés sur cet engagement s

Visa Administratif	Visa Technique	N° Course
Recu complet je		Points Coupe de France O Oui O Non
GRUPE	CLASSE	

Reserve organisation

VEHICULE ENGAGE

(Entourez votre Groupe - Cochez votre Classe et éventuelle catégorie)

Groupe	N / FN				A / FA				GT		F2000			
	Jusqu'à 1400 cm3	1400 cm3 à 1600 cm3	1600 cm3 à 2000 cm3	à 2500 cm3	Jusqu'à 1400 cm3	1400 cm3 à 1600 cm3	1600 cm3 à 2000 cm3	à 2500 cm3	Jusqu'à 2000 cm3	+ de 2000 cm3				
Classe	1	2	3	4	A5	A6	A7	A8	9	10	11	12	13	14
					A5K	A6K	A7K							
														4x4

Marque	
Modele	
Immatriculation	
Cylindrée Réelle (en cm3)	
Fiche Homologation N°	
Passeport Technique N°	

ATTENTION

Cette demande d'engagement ne sera valable qu'accompagnée du chèque de participation.
Engagement : 250 € (avec publicité)

ASA JURA - RONDE 2009
PRE SAINT SAUVEUR
39200 SAINT-CLAUDE
<http://www.asajura.fr>

A RETOURNER
AVANT le 19 Janvier 2009
à

↳ RECONNAISSANCES

- Il est rappelé à tous les concurrents qu'il est obligatoire de respecter le code de la route pendant les reconnaissances, et qu'il est impératif d'être vigilant lors de la traversée de tous les villages qui devra s'effectuer à 30 km/h maximum. Une surveillance sera mise en place par la Gendarmerie, les Maires et les Conseillers Municipaux, les riverains ainsi que par les organisateurs.

Les reconnaissances sont interdites en dehors des horaires et dates prévues.

- Toute personne prise en flagrant délit se verra sanctionnée par la Gendarmerie et par le pouvoir sportif qui appliquera les sanctions prévues dans l'article 13 du règlement standard des rallyes français pouvant aller jusqu'à la mise hors course sans remboursement des droits d'engagements.

Les voitures de reconnaissances doivent être strictement de série, sans arceau, avec un échappement et des pneus homologués tourisme.

Ces mesures sont prises pour la survie de nos rallyes et le respect des riverains sans qui rien ne serait possible

↳ RAPPEL

- ◆ **Si la semaine précédent le rallye vous n'avez pas encore reçu votre licence 2009, assurez vous sur internet (<http://www.ffsa.org>) que vous êtes bien détenteur d'une licence 2009 et imprimez la page web comme justificatif**
- ◆ Il est rappelé que la fiche d'homologation aux vérifications techniques est obligatoire, ainsi que le passeport technique
- ◆ **La présentation de la carte grise du véhicule engagé est obligatoire et en conformité avec la réglementation en vigueur.**
- ◆ Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation à l'épreuve, au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement. De même, ils s'engagent à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités.
- ◆ Un licencié ne peut s'engager à la même date dans 2 épreuves organisées par des associations sportives différentes
- ◆ **L'intégralité du montant des droits d'engagements reste dû si le concurrent n'a pas déclaré forfait dans les délais impartis par le règlement standard en vigueur Dans les autres cas voir l'article 3.1.13 du règlement particulier de la 40^e Ronde du Jura.**
- ◆ L'organisation et les services de dépannages dégagent toute responsabilité quant aux éventuels dommages pouvant être occasionnés en cas de remorquages et assistances portés aux véhicules concurrents, et restent à la charge des concurrents.
- ◆ Conformément à l'article 4.3 du règlement particulier, l'assistance n'est autorisée que dans la zone d'assistance de Morez comme stipulé dans le road-book.
- ◆ **Rappel sur le bruit : 105 db maxi mesuré à 75% du régime maximum du moteur.**
- ◆ **Les contrôles seront effectués lors des vérifications techniques ainsi que pendant la durée du rallye.**

L'organisateur



40e RONDE DU JURA

1re ETAPE

Samedi 31 janvier et dimanche 1er février 2009

CONTROLES HORAIRES	ITINERAIRES	TEMPS	KM		Autorisés	Tricolore	Info	PARADE					HEURES DE PASSAGE			
			Partielle	Totale				1 ^{er} auto de	10 ^{es} auto à	VIP	000	00	0	1 ^{er} auto	15 ^{es} auto	Balais
														section 1		
CH 1	SORTIE PARC FERME Fort des Rousses	0:00	0,0	0,0	13:00	13:00	13:15	13:25	13:35	13:40	13:45	13:50	13:55	14:00	16:30	16:32
Dép. ES 1	ES 1 - 2,0 kms SUPER SPECIALE JURAFLORE	0:03	0,1	0,1	13:03	13:03	13:16	13:28	13:38	13:43	13:48	13:53	13:58	14:03	16:33	16:35
CH 2	ENTREE Parc d'Assistance Bas de MOREZ	0:20	12,5	12,6	13:23	13:23	13:36	13:48	13:58	14:03	14:08	14:13	14:18	14:23	16:53	16:55
	Parc d'assistance 0h15													section 2		
CH 3	SORTIE Parc d'Assistance Bas de MOREZ	0:15	0,0	12,6	13:38	13:38	13:53	14:03	14:13	14:18	14:23	14:28	14:33	14:38	17:08	17:10
CH 4	ROSSET - CH ES N°2	0:25	15,6	28,2	14:03	14:03	14:18	14:28	14:38	14:43	14:48	14:53	14:58	15:03	17:33	17:35
Dép. ES 2	ES 2 - 7,0 kms HAUT - CRET	0:03	0,1	28,3	14:06	14:06	14:21	14:31	14:41	14:46	14:51	14:56	15:01	15:06	17:36	17:38
CH 5	Golf de Mijoux - CH ES N°3	0:40	21,8	50,1	14:46	14:46	15:01	15:11	15:21	15:26	15:31	15:36	15:41	15:46	18:16	18:18
Dép. ES 3	ES 3 - 7,0 kms LA BABAUTE	0:03	0,2	50,3	14:49	14:49	15:04	15:14	15:24	15:29	15:34	15:39	15:44	15:49	18:19	18:21
CH 6	ENTREE PARC D'ASSISTANCE Morez	0:40	26,6	76,9	15:29	15:29	15:44	15:54	16:04	16:09	16:14	16:19	16:24	16:29	18:59	19:01
CH 7	SORTIE PARC D'ASSISTANCE Morez	0:30	1,0	77,9	15:59	15:59	16:14	16:24	16:34	16:39	16:44	16:49	16:54	16:59	19:29	19:31
CH 8	ENTREE Parc de Regroupement Morez	0:05	0,8	78,7	16:04	16:04	16:19	16:29	16:39	16:44	16:49	16:54	16:59	17:04	19:34	19:36
	Parc de regroupement 0h50													section 3		
CH 9	SORTIE Parc de Regroupement place de MOREZ	0:50	0,0	78,7	16:54	16:54	17:09	17:19	17:29	17:34	17:39	17:44	17:49	17:54	20:24	20:26
CH 10	ROSSET - CH ES N°4	0:25	15,0	94,3	17:19	17:19	17:34	17:44	17:54	17:59	18:04	18:09	18:14	18:19	20:49	20:51
Dép. ES 4	ES 4 - 7,0 kms HAUT - CRET	0:03	0,1	94,4	17:22	17:22	17:37	17:47	17:57	18:02	18:07	18:12	18:17	18:22	20:52	20:54
CH 11	Golf de Mijoux - CH ES N°5	0:40	21,8	116,2	18:02	18:02	18:17	18:27	18:37	18:42	18:47	18:52	18:57	19:02	21:32	21:34
Dép. ES 5	ES 5 - 7,0 kms LA BABAUTE	0:03	0,2	116,4	18:05	18:05	18:20	18:30	18:40	18:45	18:50	18:55	19:00	19:05	21:35	21:37
CH 12	ENTREE PARC D'ASSISTANCE Morez	0:40	26,6	143,0	18:45	18:45	19:00	19:10	19:20	19:25	19:30	19:35	19:40	19:45	22:15	22:17
CH 13	SORTIE PARC D'ASSISTANCE Morez	0:30	1,0	144,0	19:15	19:15	19:30	19:40	19:50	19:55	20:00	20:05	20:10	20:15	22:45	22:47
CH 14	ENTREE Parc de Regroupement Morez	0:05	0,8	144,8	19:20	19:20	19:35	19:45	19:55	20:00	20:05	20:10	20:15	20:20	22:50	22:52
	Parc de regroupement 0h40													section 4		
CH 15	SORTIE Parc de Regroupement Morez	0:40	0,0	144,8	20:00	20:00	20:15	20:25	20:35	20:40	20:45	20:50	20:55	21:00	23:30	23:32
CH 16	ROSSET - CH ES N°6	0:25	15,6	160,4	20:25	20:25	20:40	20:50	21:00	21:05	21:10	21:15	21:20	21:25	23:55	23:57
Dép. ES 6	ES 6 - 7,0 kms HAUT - CRET	0:03	0,1	160,5	20:28	20:28	20:43	20:53	21:03	21:08	21:13	21:18	21:23	21:28	23:58	0:00
CH 17	Golf de Mijoux - CH ES N°7	0:40	21,8	182,3	21:08	21:08	21:23	21:33	21:43	21:48	21:53	21:58	22:03	22:08	0:38	0:40
Dép. ES 7	ES 7 - 7,0 kms LA BABAUTE	0:03	0,2	182,5	21:11	21:11	21:26	21:36	21:46	21:51	21:56	22:01	22:06	22:11	0:41	0:43
CH 18	ENTREE Parc Fermé Morez	0:30	24,2	206,7	21:41	21:41	21:56	22:06	22:16	22:21	22:26	22:31	22:36	22:41	1:11	1:13

Parcours total (kms) = 206,7

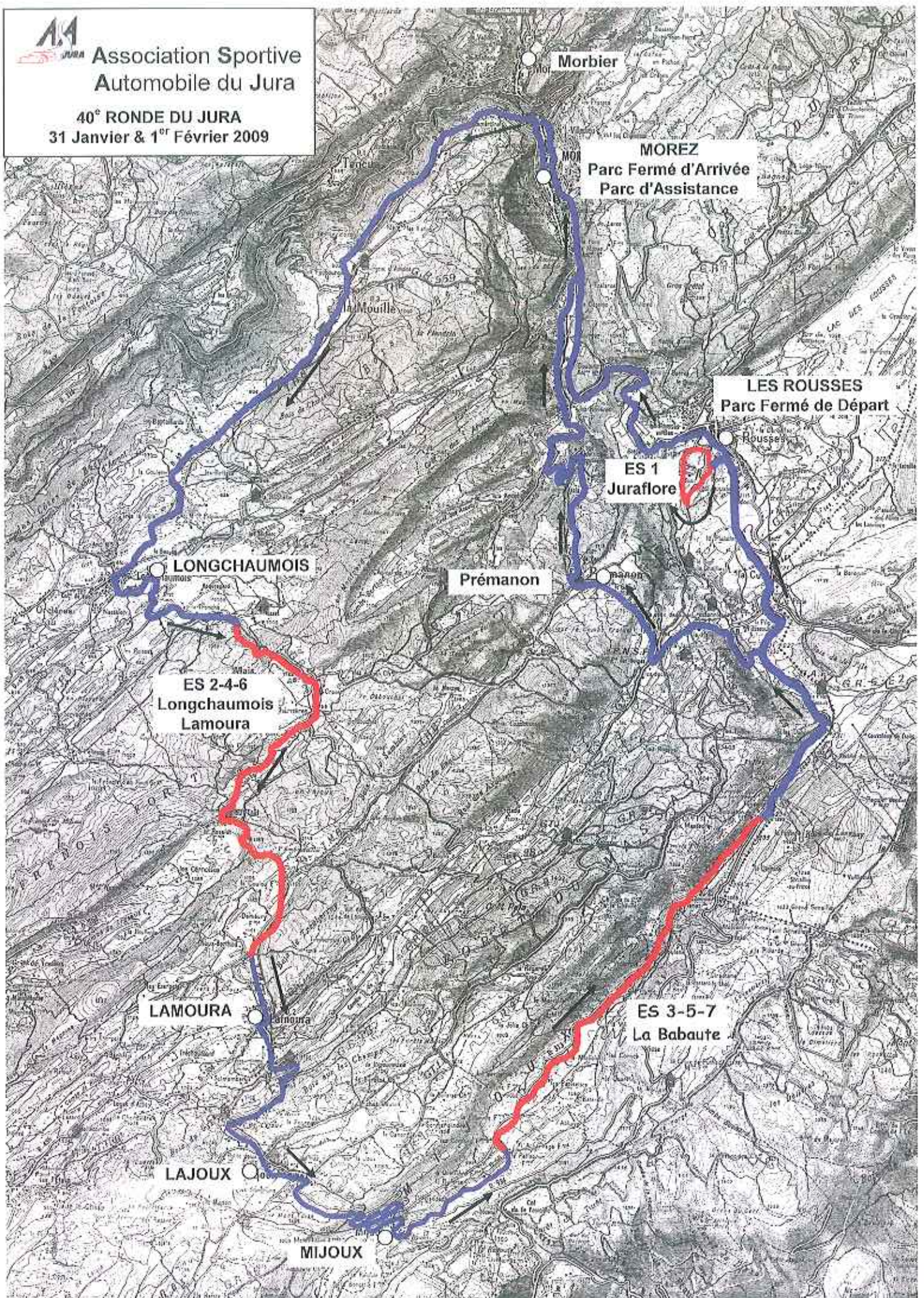
Parcours chronométré (kms) : 44

Parc de regroupement : Les concurrents doivent se tenir à disposition des commissaires sportifs qui se chargent de donner un nouveau départ.



Association Sportive
Automobile du Jura

40^e RONDE DU JURA
31 Janvier & 1^{er} Février 2009



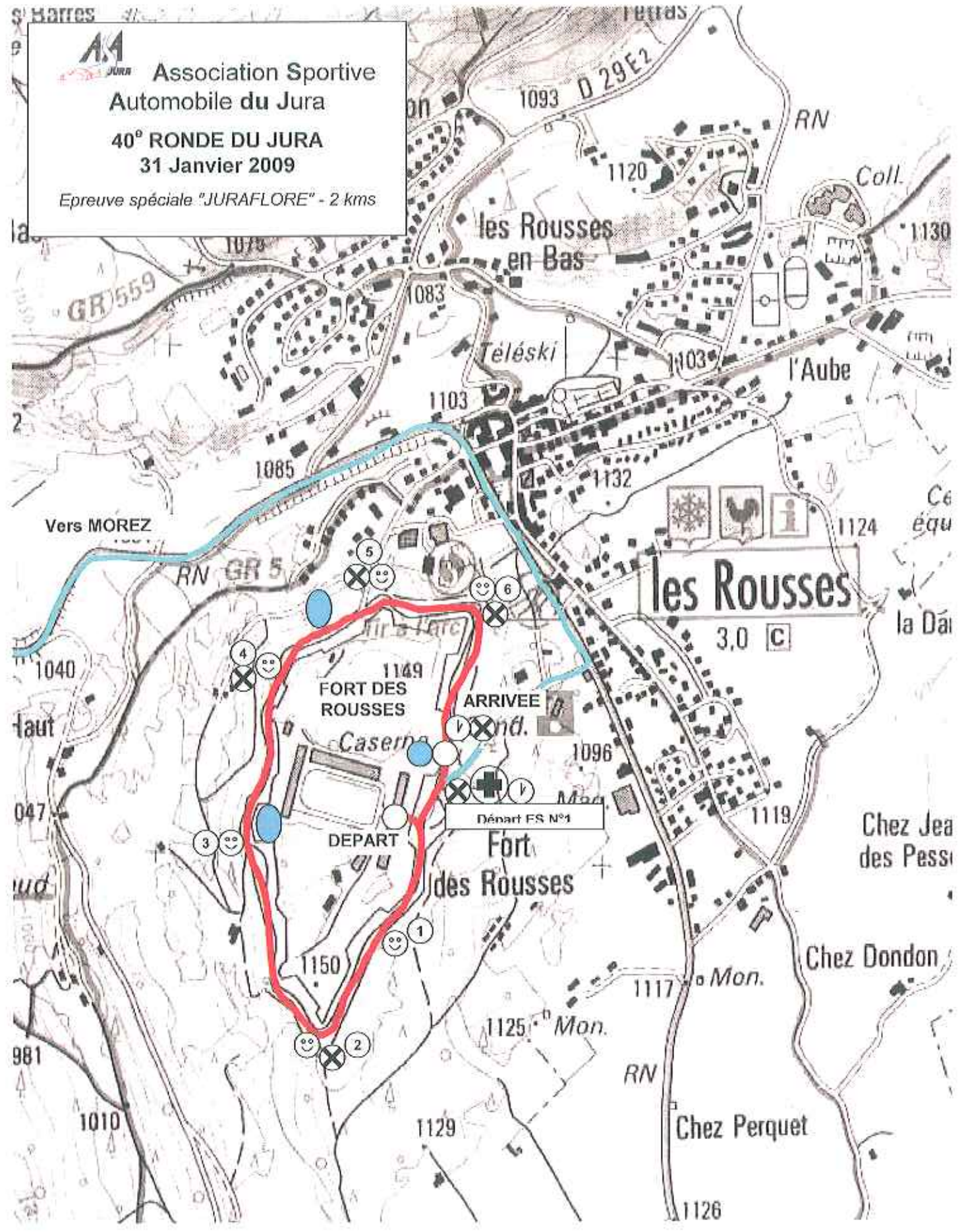


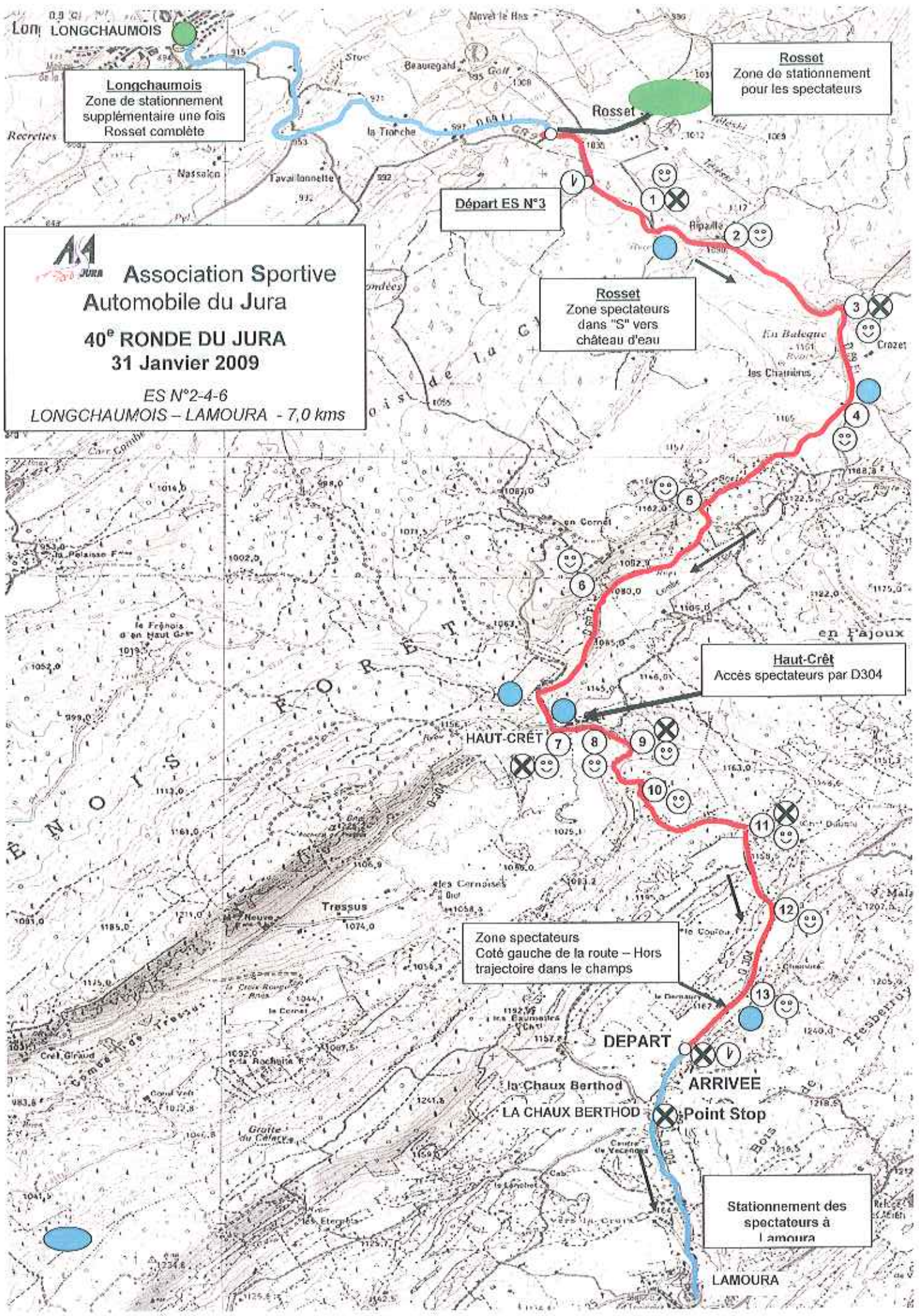
Association Sportive Automobile du Jura

40° RONDE DU JURA

31 Janvier 2009

Epreuve spéciale "JURAFLORE" - 2 kms





Longchaumois
 Zone de stationnement
 supplémentaire une fois
 Rosset complète

Rosset
 Zone de stationnement
 pour les spectateurs

A.A. JURA Association Sportive
 Automobile du Jura
40^e RONDE DU JURA
31 Janvier 2009
 ES N°2-4-6
 LONGCHAUMOIS – LAMOURA - 7,0 kms

Départ ES N°3

Rosset
 Zone spectateurs
 dans "S" vers
 château d'eau

Haut-Crêt
 Accès spectateurs par D304

Zone spectateurs
 Coté gauche de la route – Hors
 trajectoire dans le champs

Stationnement des
 spectateurs à
 Lamoura

DEPART
ARRIVEE
Point Stop

LA CHAUX BERTHOD

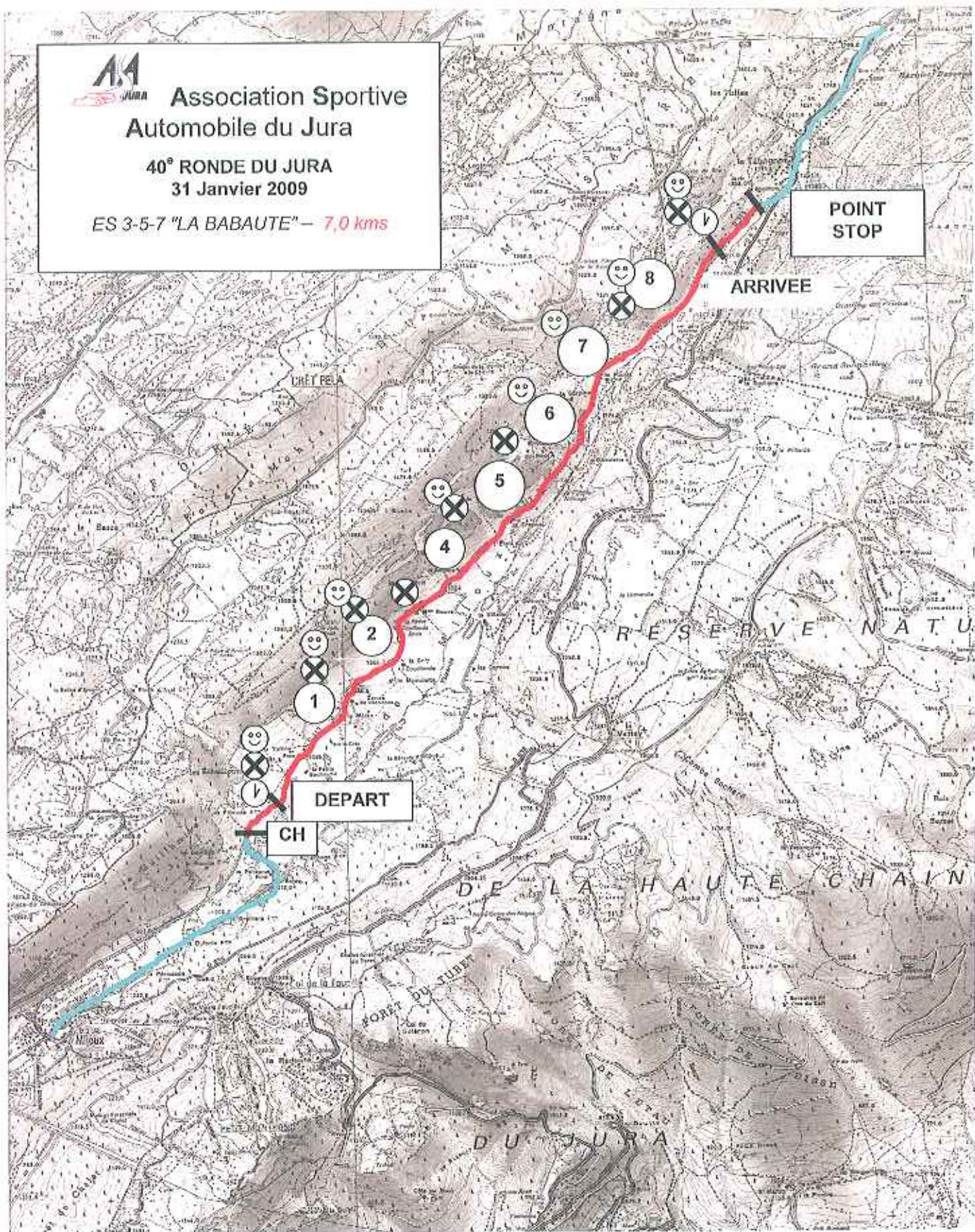
LAMOURA



Association Sportive
Automobile du Jura

40^e RONDE DU JURA
31 Janvier 2009

ES 3-5-7 "LA BABAUTE" – 7,0 kms



POINT
STOP

ARRIVEE

DEPART

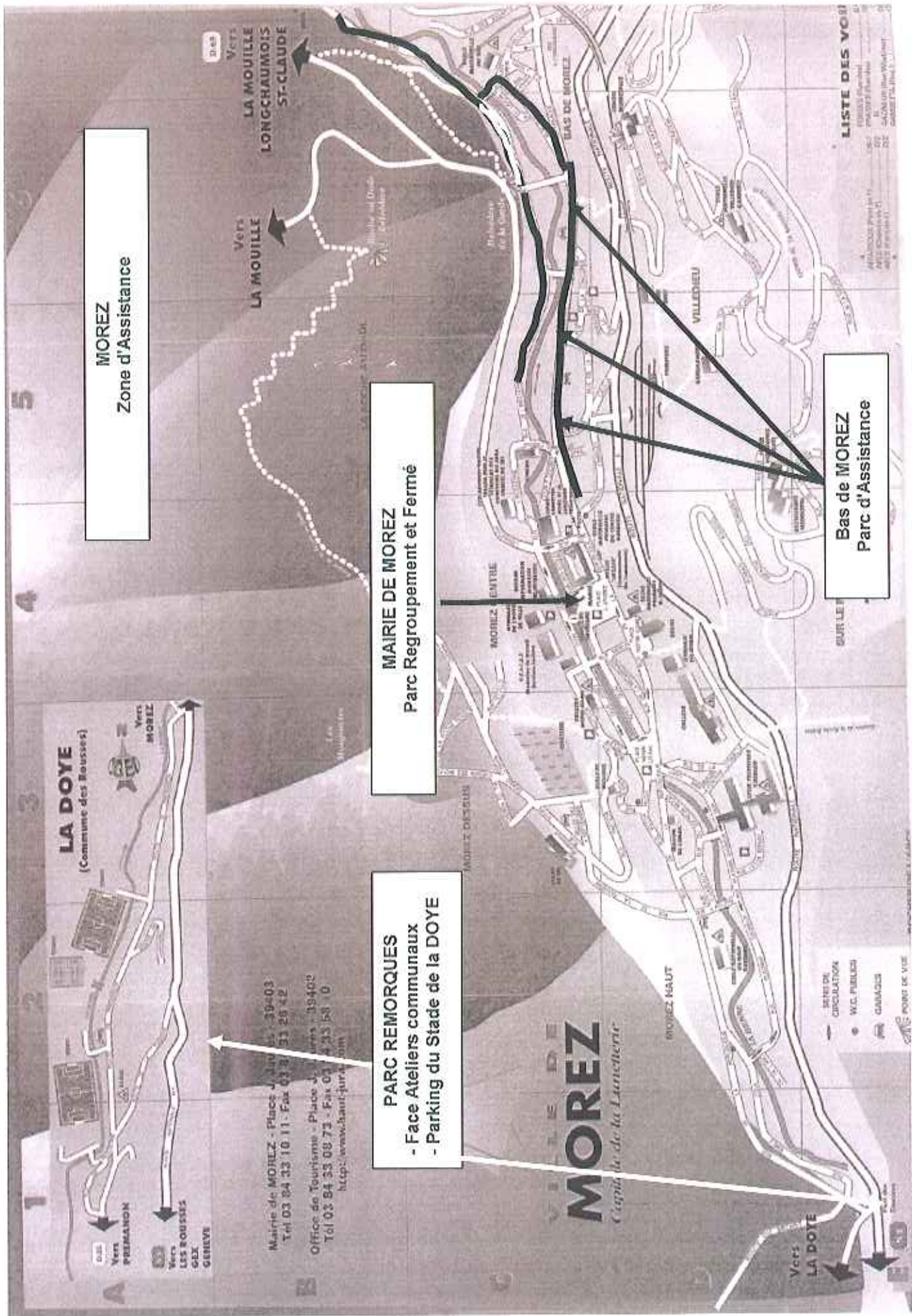
CH

RÉSERVE NATURELLE

DE LA HAUTE CHAÎNE

FORÊT DU TURET

DU JURA



MOREZ
Zone d'Assistance

Mairie de MOREZ
Parc Regroupement et Fermé

PARC REMORQUES
- Face Ateliers communaux
- Parking du Stade de la DOYE

Bas de MOREZ
Parc d'Assistance

LA DOYE
(Commune des Boussees)

Mairie de MOREZ - Place J. J. ... 39-03
Tel 03 84 33 10 11 - Fax 03 84 33 28 42
Office de Tourisme - Place J. J. ... 39400
Tel 03 84 33 08 73 - Fax 03 84 33 58 10
<http://www.haut-jura.com>

LISTE DES VOIES

SERVISE CIRCULATION
W.C. PUBLICS
GARAGES
POINT DE VUE



Association Sportive Automobile du Jura

32 ROUTE DES FRASSES – 39400 MORBIER
Téléphone : 06 79 77 39 35
Fax : 03 84 33 57 88

SAMEDI MIDI

L'ASA JURA vous propose la possibilité de réserver votre place pour la "MORBIFLETTE" du Samedi midi 31 Janvier 2009

Ce repas se déroulera dans la salle de l'Omnibus mise à disposition des concurrents.

NOM : _____ Prénom : _____

TEL : _____

Je réserve _____ repas x 10.00 € = _____ €

Les chèques des repas doivent être réglés séparément de l'inscription au rallye

Ci-joint un chèque à l'ordre de "ASA JURA" (ne seront pris en compte que les réservations accompagnées des règlements)



Association Sportive Automobile du Jura

32 ROUTE DES FRASSES – 39400 MORBIER
Téléphone : 06 79 77 39 35
Fax : 03 84 33 57 88

SAMEDI SOIR

L'ASA JURA vous propose la possibilité de réserver votre place pour la choucroute du Samedi soir 31 Janvier 2009

Ce repas se déroulera à l'Espace Lamartine en attendant le classement final de l'épreuve à partir de 23h00.

Les places sont à réserver lors de votre inscription.

Pas d'inscription sur place

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE : _____

CODE : _____ VILLE : _____ TEL : _____

Je réserve _____ repas x 14.00 € = _____ €

Les chèques des repas doivent être réglés séparément de l'inscription au rallye

Ci-joint un chèque à l'ordre de "ASA JURA" (ne seront pris en compte que les réservations accompagnées des règlements)